



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle / Fiche de poste adjoint (1^{er} ou 2nd degrés)

- **Domaine fonctionnel** : Politiques éducatives
- **Emploi catégorie A** : Adjoint à la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
- **Organisme de rattachement** Rectorat de Nancy-Metz
- **Date de fin de candidature** : 07/06/2024
- **Entretiens** : mercredi 12 juin 2024, rectorat 9 rue des Brice Nancy

Contexte

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Depuis 2017, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse porte cette politique au rang de ses priorités en complément des savoirs fondamentaux. L'EAC fait l'objet de deux Politiques Prioritaires du Gouvernement « Offrir une éducation artistique et culturelle (EAC) » et « pass culture » qui y contribue et s'appuie sur des indicateurs annuels, ciblés jusque 2026. Domaines concernés : Livre et lecture, Arts et patrimoines, Spectacle vivant, Cinéma, Musique, Éducation aux médias et à l'information, Culture scientifique, technique et industrielle, Mémoire. **L'académie de Nancy-Metz est pleinement mobilisée autour de cette démarche, avec 65% des élèves des écoles et établissements scolaires sensibilisés en 23-24 et plus de 23 collectivités territoriales partenaires via des contrats territoriaux EAC.**

Descriptif du poste

Dans ce contexte, l'académie de Nancy-Metz recrute un adjoint à la déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle.

Votre principale mission est d'assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi de la démarche, pour viser les indicateurs fixés par le gouvernement, et tenir collectivement l'enjeu d'amélioration de la réussite des élèves. Cette mission s'effectue sous le pilotage de la déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle, Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale.

Plus précisément, vous êtes amené à :

- Assurer la valorisation, la communication et temps forts académiques
- Contribuer à la production régulière d'analyses et d'indicateurs, en lien avec l'équipe de pilotage
- Coopérer avec les services internes et partenaires institutionnels, et représenter le pilote
- Mettre en œuvre la stratégie de formation et animer le réseau des acteurs mobilisés
- Viser un essaimage des projets les plus significatifs et opérants

Votre profil

Issu d'une formation supérieure, vous justifiez d'une expérience de 5 ans minimum dans la conduite des politiques éducatives, avec une conscience des enjeux de l'école de la République. Votre connaissance de l'organisation de l'école, tant 1^{er} que 2nd degrés, et des collectivités territoriales, vous permet d'être opérationnel et de vous familiariser rapidement avec les enjeux propres à la mission. Vous possédez la rigueur de la gestion de projet, tant dans ses dimensions éducatives que financières et savez faire preuve de souplesse et de diplomatie. Communiquant, vous êtes force de conviction et de proposition. Vous savez fédérer différentes parties prenantes autour d'objectifs communs et créer des dynamiques collectives. Pour réussir dans les missions qui vous seront confiées, vous devez être autonome, avoir un excellent sens relationnel et aimer travailler en équipe.

Pour nous rejoindre

Transmettre votre candidature (lettre de motivation, CV) à : ce.daac@ac-nancy-metz.fr et sophie.renaudin@ac-nancy-metz.fr

Poste ouvert aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, et personnels éducation : conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux, référents..... Poste basé au Rectorat de Nancy-Metz 9 rue des Brice 54000 Nancy.

Éléments spécifiques :

- Travail étroit avec le pilote et les coordinateurs territoriaux EAC
- Horaires réguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Déplacements sur les territoires

Cette mission fait l'objet d'un bilan annuel, adressé par le référent à la déléguée académique.

Plus d'information sur l'académie de Nancy-Metz : Avec ses 2500 écoles, collèges, lycées, l'académie de Nancy-Metz est pleinement engagée dans les politiques éducatives au service de la réussite des élèves et coopère avec les collectivités territoriales : Région Grand Est, 4 conseils départementaux, 67 Établissements Publics de Coopération Intercommunales dont 2 Métropoles et 10 Communautés d'Agglomération. Elle est également la quatrième académie la plus défavorisée de France, ce qui amène une vigilance renforcée sur la question spécifique des enjeux de l'égalité des chances.

Offrir à chaque élève une éducation artistique et culturelle Chef de projet: Manuel Brossé (DGESCO)

	Valeur initiale (21/22)	2023	2024	2025	Cible 2026		
INDICATEURS D'IMPACT	Données DEEP/DEPS Part d'élèves ayant vécu au moins une action EAC - indicateur du 100 % EAC *	76 %	80 %	85 %	90 %	100 %	N
	Données renseignées ADAGE – secteur public	36 %	40 %	65 %	80 %	90 %	N
INDICATEURS DE DEPLOIEMENT	Déploiement territorial : nombre de collectivités labellisées 100% EAC	80	160	250	320	420	N
	Part d'élèves éligibles ayant bénéficié de la part collective du pass culture	13 %	45 %	65 %	75 %	90 %	N
	Part d'établissements ayant engagé au moins une action pass culture	37 %	70 %	80 %	90 %	100 %	N
	Part d'écoles ayant mis en œuvre au moins une action EAC (qui ont déclaré au moins une action dans ADAGE)	29 %	35 %	50 %	65 %	80 %	N
	Part d'établissements ayant mis en œuvre au moins une action EAC (qui ont déclaré au moins une action dans ADAGE)	77 %	85 %	90 %	95 %	100 %	N
	Part des structures labellisées par le MC (création et patrimoine) ayant mis en œuvre au moins une action EAC	À construire par le MC		85%	90%	100 %	N

*Données DEEP/DEPS: calcul à partir de l'ensemble des données déclarées dans ADAGE par tous les collèges et un échantillon de 1 000 écoles. A compter de l'année scolaire 2024-2025, les données retenues seront celles renseignées dans ADAGE et concerneront toutes les écoles, tous les collèges et lycées.